



Stage vacances Toussaint

DEMANDE D'INSCRIPTION

GYM JOUR & GYM SOIR
Tonic, Fit Sculpt, & Stretch

Mardi 20 Octobre 2026

Nom Prénom M / F (*)

Ville : ☎ portable ☎ domicile.....

Mail :

(*) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile

	<i>Jour</i>	<i>Disciplines</i>	<i>Horaire</i>	<i>Durée</i>	<i>salle</i>	<i>Professeure</i>	<i>x</i>
GYM JOUR	Mardi 20 octobre	Gym Tonic	10h00-11h00	1h	A définir	Bénédicte	
GYM SOIR		Stretching	19h30-20h30	1h			
		Fit Sculpt	20h30-21h30	1 h			

- Ces cours supplémentaires fonctionnent en autofinancement
- **Minimum de participation par cours : 11 personnes**
- Tarif : 1 heure : 7 € - Extérieur (non adhérent ASV) : 10 €
- **Attestation du questionnaire de santé obligatoire**
- Fiche d'inscription téléchargeable sur asv.asso.fr ou à disposition au secrétariat ou auprès de votre professeure

J'ai pris connaissance du règlement intérieur stage au verso :
 Date :
 Signature :

Inscription de préférence avant le stage ; seul le paiement validera votre inscription définitive

Renseignements & Inscriptions : secrétariat - Tel : 01 60 10 48 58 ou auprès de votre professeure

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

☐ Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).



REGLEMENT INTERIEUR : STAGE DE GYMNASTIQUE POUR ADULTES

La section gymnastique est une activité de détente et de plaisir. Afin que vos cours soient optimums, nous vous recommandons :

La tenue : elle doit être adaptée à la pratique. Vêtements dédiés au sport, une paire de chaussures de sport propres, réservées à la salle de sport. Se munir de SON tapis personnel et de sa serviette éponge. Enfin, il est recommandé de se munir d'une bouteille d'eau afin de s'hydrater régulièrement.

Certificat médical :

Compte tenu de la date relativement proche de ce stage, seule l'attestation médicale du questionnaire de santé sera demandée aux non adhérents (les autres étant normalement à jour dans cette déclaration) précisant avoir répondu par la négative à toutes les questions. Si une réponse est positive, fournir obligatoirement un certificat médical.

Civilité : Les adhérents s'interdisent tout comportement anormal, geste ou parole qui porterait atteinte aux professeurs (es), aux bénévoles, aux salariés (es) de l'ASV, ou aux personnels des structures sportives mises à disposition.

Confidentialité : Les adhérents n'utilisent pas les adresses mails et les numéros de téléphone personnels des professeurs (es). En cas de demande particulière, les responsables de section et le secrétariat de l'ASV sont à votre disposition pour vous répondre ou transmettre vos questions.

Paiement par chèque : Tout chèque qui nous sera retourné par la banque pour rejet (opposition, défaut d'approvisionnement, perte...) fera l'objet d'un nouveau règlement en chèque ou en espèces majoré des frais bancaires en vigueur qui nous seront imposés.

Cas de l'annulation du stage :

En cas de fermeture des salles (gymnases et ASV) sur décision du centre sportif ou du Président de l'ASV, il n'y aura pas de remboursement des frais engagés.

En cas d'absence du professeur pour autre motif, des rattrapages sont possibles si la capacité des locaux mis à disposition le permet et avec l'accord du professeur.

Tout manquement au présent règlement intérieur, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des personnels, des bénévoles et des professeurs de l'ASV, donnera lieu à un renvoi sans remboursement de tout ou partie de la cotisation.

Nous vous remercions d'avoir consacré quelques minutes à la lecture de ce règlement, le respect et l'application de ces quelques règles par chacun permettront un bon déroulement de l'activité.